



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

nuisibles

Question écrite n° 15048

Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le souhait des fédérations de chasseurs de voir établie une liste nationale des animaux dits « nuisibles ». Ainsi, les milieux cynégétiques ne seraient plus confrontés, chaque année, à des situations d'incertitude juridique, et l'influence des divers groupes de pression locaux serait amoindrie. En conséquence, il lui serait reconnaissant de lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant la liste des animaux susceptibles d'être classés comme nuisibles. L'article R. 227-5 du code rural dispose que le ministre chargé de la chasse établit, après avis du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage, une liste cadre d'espèces susceptibles d'être classées nuisibles. Cette liste figure à l'arrêté du 30 septembre 1988. Il appartient, chaque année, au préfet de déterminer, en application de l'article R. 227-6 du code rural, parmi les espèces figurant sur la liste nationale, celles qu'il convient de classer nuisibles dans le département, en fonction de leurs situations, caractérisées par leurs effectifs et leur évolution, et pour un motif tiré soit de la préservation de la santé et de la sécurité publique, soit de la prévention de dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles, soit enfin de la protection de la flore et de la faune. L'établissement d'une liste nationale des espèces classées nuisibles ne permettrait pas la souplesse d'action nécessaire en la matière. En effet, tous les animaux d'une espèce ne sont pas nuisibles sur l'ensemble du territoire national. Les effectifs et les atteintes portées aux intérêts protégés par le code rural sont différents d'un département à un autre. Un classement adapté aux circonstances locales est donc indispensable.

Données clés

Auteur : [M. André Godin](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15048

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2925

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6532